



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL - ORGANISATION D'UN  
CONCERT - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES AVEC  
CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION POUR UN CONCERT AVEC L'ESCADRON  
VOLANT DE LA REINE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération veut mettre en place des actions visant à diffuser la création et la pratique artistique et culturelle sur le territoire de l'agglomération, en lien avec les politiques développées dans les équipements communautaires en proposant un festival d'été de musique sacrée du 30 juin au 2 juillet 2023 dans certaines églises du territoire,

Considérant que l'escadron volant de la reine est spécialisée dans l'interprétation du répertoire de la musique ancienne et qu'elle cherche à chacune de ses manifestations à réinventer la forme de ses concerts,

Considérant que le répertoire de cette association, correspond à celui attendu au sein du festival d'été de musique sacrée,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations intellectuelles avec cession de droits de représentation d'un spectacle réalisé par la société l'Escadron Volant de la Reine, ayant son siège social à Chartres (28000), 38 rue des Rouliers, pour la représentation d'un concert en l'église Saint Vaast d'Estrée Blanche le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour un montant de 4 700 euros nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

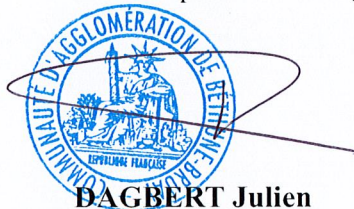
**DECIDE** de signer un contrat de prestations intellectuelles avec cession de droits de représentation d'un spectacle réalisé par l'association l'Escadron Volant de la Reine, ayant son siège social à Chartres (28000), 38 rue des Rouliers, pour la représentation d'un concert en l'église Saint -Vaast d'Estrée-Blanche le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour un montant de 4 700 euros nets de taxes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... **16. FEV. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

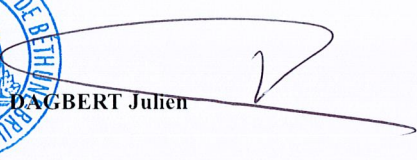


**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **16 FEV. 2023**

Et de la publication le : **16 FEV. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**